



**Communauté de Communes du Quercy Caussadais**  
**264 Route de Treilhou**  
**82300 CAUSSADE**

**Objet :**

**Amélioration qualitative de l'espace France Services du Quercy Caussadais – Demande de subventions**

**DECISION n°20240212**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

Vu la délibération n°2017-136 du 27 septembre 2017 relative à la volonté de la Communauté de Communes de s'inscrire dans une nouvelle offre de services par la création d'une structure France Services dans un souci de cohésion sociale, d'accompagnement des personnes, de complémentarité des services du territoire et développement de nouveaux services.

Vu la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoir consenties par le Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, et notamment sa capacité à « solliciter toute subvention auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, des administrations déconcentrées de l'Etat, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme public ».

CONSIDERANT la nécessité d'opérer des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental le cadre de l'amélioration qualitative de l'espace France services du Quercy Caussadais.

DECIDE

**Article 1 : Objet**

Destinées à garantir la présence de services publics sur le territoire selon l'article 100 de la loi NOTRe du 7 août 2015, France Services, labellisées par l'Etat, regroupent en un même lieu un ensemble d'acteurs locaux et nationaux qui remplissent des missions de service public ou d'intérêt général.

L'espace France services du Quercy Caussadais, porté par la Communauté de communes, s'inscrit dans cet objectif en créant un espace mutualisé, de proximité, au regard des besoins de la population locale et des bassins de vie.

**Article 2 : Plan de financement du projet****COUT PREVISIONNEL**

Nature dépenses d'investissement	Montant € HT	Recettes	Montant € HT	En %
Achat 8 PC portables	3 466.34	Subvention Etat	3 893.57	50 %
Achat valise de transport PC portables	1 190.00			
Achat enceinte Bluetooth	54.13	Subvention Département	934.46	12 %
Achat vidéo projecteur compact	358.29	Communauté de Communes du Quercy Caussadais	2 959.11	38 %
Achat écran de projection mobile	274.96			
Système de visioconférence (ensemble multimédia)	2 443.42			
- TV LED				
- Clavier et souris				
- Support charriot à roulettes				
- Mini PC				
- Webcam				
- Multiprise				
- Installation sur site				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 787.14</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 787.14</b>	<b>100 %</b>

**DECIDE :**

- de solliciter l'Etat et le Conseil Départemental sur la base du plan de financement ci-dessus,
- de signer toutes pièces relatives à ces demandes de subvention.

Fait à Caussade, le 13 février 2024

Monsieur Guy ROUZIES  
Président de la Communauté de Communes  
Du Quercy Caussadais